



Syndicat de l'enseignement
de la région de Vaudreuil (CSQ)

2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5
Téléphone : 450 455-6651
Courriel : presidence@servaudreuil.net
Site Web : www.servaudreuil.net



L'Informel

Mot de la présidente



Ouf! Quelle année!

Pouvez-vous croire que depuis quelques semaines je ne trouve point le temps de m'arrêter pour écrire ce dernier mot de la présidence? Tout comme pour vous, la vitesse de croisière s'est accentuée de façon exponentielle pour atteindre le port des vacances estivales!



Nous avons fait plusieurs escales. Certaines obligatoires, comme tous ces projets de loi qui sont ou seront adoptés de façon précipitée. Ce qui exige de nos représentants de la CSQ et de la FSE de rédiger et de présenter plusieurs mémoires en commission parlementaire. L'espoir est de faire modifier ou retirer certains aspects qui attaquent notamment l'autonomie des enseignantes et des enseignants, les conditions de travail des milieux à prépondérance féminine, notre droit à la négociation et notre droit au recours à la grève. Le fruit de ce travail provient des multiples heures de discussions dans les différentes instances afin que les représentants des syndicats exposent les effets et les contrecoups de ces changements proposés.

D'autres escales ont été plus douloureuses comme le résultat de la 4^e consultation en lien avec la violence dont un résumé vous sera présenté dans les prochaines pages.

Heureusement, nous avons pu compter sur d'autres escales sous le soleil afin de prendre soin de notre profession si malmenée comme l'entente signée entre le SERV et le centre qui limite la demande du rapport médical d'invalidité (RMI) que nous considérons comme abusive. Maintenant, un simple billet du médecin indiquant la nature et la durée de l'absence est suffisant lors du début d'une invalidité.

Finalement, un autre rayon de soleil fut l'ouverture des classes de l'annexe 49 avant la séance de mutation, bien que cela ait créé quelques tourmentes en raison du court délai de consultation.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans les prochains jours avec vos élèves et de très belles vacances si bien méritées!

On se revoit en septembre!

Isabelle Gariépy, présidente

DANS CE
NUMÉRO :

➤ Ménage du printemps	2
➤ Les calculs en cas de dépassement du maximum d'élèves par groupe	2
➤ La liste de priorité	3
➤ Assurances La Personnelle	3
➤ Camp de la relève syndicale 2025	4
➤ Résultats de la 4 ^e consultation en lien avec la violence	5
➤ La Caisse de l'Éducation	5
➤ Assurance voyage et annulation de voyage	6
➤ Qu'est-ce qu'une allocation de retraite? Quand ? Pourquoi ? Comment ?	7
➤ Rabais pour membres	8

Ménage du printemps!

Le syndicat a fait son ménage du printemps a un classeur à donner. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer par courriel à claudine@servaudreuil.net ou par téléphone au 450 455-6651.

Premiers arrivés, premiers servis.

Il faut que le classeur soit ramassé au plus tard le 30 juin.

Le classeur à dossiers suspendus mesure 3 pieds de long sur 54 pouces de haut.

Le comité exécutif



Les calculs en cas de dépassement du maximum d'élèves par groupe

L'Entente nationale prévoit une compensation monétaire si votre groupe est en dépassement. C'est la clause 8-8.01 G) qui enracine le droit à la compensation monétaire.

G) L'enseignante ou l'enseignant dont un groupe excède le maximum indiqué a droit à une compensation monétaire calculée selon la formule prévue à l'annexe 18 aux conditions suivantes :

- 1) le nombre d'élèves dont on tient compte est celui des élèves inscrits pour au moins la moitié des jours de classe d'un mois donné;
- 2) Aucune compensation n'est due si un dépassement constaté en septembre n'existe plus au 15 octobre;
- 3) la suppléante ou le suppléant occasionnel(le) n'a droit à aucune compensation.

Le dépassement est en fonction du nombre d'élèves inscrits pour un mois donné pour au moins la moitié des jours de classe. Il s'agit donc d'une lecture mensuelle basée sur la fréquentation scolaire. Il faut porter une attention particulière à l'utilisation des mots « des jours de classe » qui semble exclure les journées pédagogiques.

C'est à l'annexe 18 que l'on retrouve la formule à utiliser.

Pour chaque groupe dont le nombre d'élèves dépasse le maximum prévu selon l'article 8-8.00, l'enseignante ou l'enseignant visé(e) a droit au montant de compensation C, défini ainsi pour chaque portion du calendrier scolaire à laquelle elle s'applique.

$$\text{La formule : } C = \frac{27 \times N \times D \times V}{\text{Moy.}}$$

C : Résultat de la compensation que nous désirons chiffrer.

27 : Constante qui n'est jamais modifiée dans le calcul et qui a fait l'objet de négociation il y a bien longtemps.

N : Nombre d'élèves excédant le maximum permis pour le groupe. La valeur de chaque élève augmente en fonction du nombre d'élèves excédentaires afin de considérer l'impact de plus en plus lourd sur le groupe. C'est dans cette optique que le premier vaut 1, le deuxième 1,25 et les suivants valent 1,5 chacun.

Moy. : Moyenne prévue pour ce type d'élève.

D : Durée de l'enseignement auprès du groupe. Elle se calcule différemment selon l'ordre d'enseignement. Au primaire, la durée est de 20,5 heures pour le titulaire du groupe X nombre de jours ÷ 5.

V : 2,05 \$: Valeur monétaire qui est négociée cette année.

EXEMPLE : Une enseignante de 1^{re} année a un groupe en dépassement avec un élève en excédent depuis le 1^{er} jour de classe, et ce, jusqu'à la fin de l'année. Le maximum en 1^{re} année est de 22 élèves et la moyenne est de 20. Elle aura donc droit à 2 042,42 \$.

$$\text{Formule : } C = \frac{27 \times N \times D}{\text{Moy}} \times \frac{V}{5} \qquad 2\,042,42 \$ = \frac{27 \times 1 \times (20,5 \times 180)}{20} \times \frac{2,05}{5} \$$$

Il faut faire la demande auprès de sa direction d'école avant la fin de l'année. Demandez également le calcul que la direction a fait pour vérification. En cas de besoin, communiquez avec nous.

Véronique Lefebvre, vice-présidente

La compensation annuelle à laquelle l'enseignante ou l'enseignant a droit à compter de la 141^e journée de l'année scolaire 2024-2025 est limitée à : 2 998 \$ pour le 1^{er} élève excédentaire; 3 747 \$ pour le 2^e élève excédentaire; 4 497\$ pour chaque autre élève excédentaire.

LA MISE À JOUR DE LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI POUR L'OCTROI DE CONTRATS

La liste de priorité existante est mise à jour au 30 juin.

Cette liste de priorité sera transmise par courriel aux enseignantes et enseignants qui y sont inscrit(e)s, dans les 10 jours ouvrables suivant sa confection. De plus, cette liste sera accessible via l'Intranet du centre de services scolaire.

Les enseignantes et les enseignants qui en sont à leur 2^e contrat cette année, dont un de 90 jours et dont les deux contrats totalisent au moins 140 jours, pourraient voir leur nom apparaître sur la liste, s'ils ont satisfait aux appréciations de rendement.

Le centre de services scolaire offrira les postes à temps plein selon les modalités de la clause 5-3.20 de l'entente nationale et les contrats à temps partiel à la séance d'octroi de contrats, soit le 7 août à 9 h pour les contrats E2, le 7 août à 10 h 30 pour les enseignant(e)s sur la liste de priorité et le 8 août à 9 h la séance publique pour les enseignantes et les enseignants qualifiés qui ne sont pas sur la liste de priorité, via TEAMS.

Après la séance d'octroi de contrats, s'il reste des contrats à temps partiel, ils seront offerts aux enseignantes et enseignants qui ne sont pas sur la liste de priorité d'emploi.

Pour comprendre l'entièreté du mécanisme de la liste de priorité d'emploi, nous vous invitons à télécharger le document intitulé [Entente locale – 1^{er} juillet 2019](#) de notre site Internet au www.servaudreuil.net sous l'onglet «Relation du travail/Conventions collectives» et lire la clause 5-1.14.00.

Isabelle Gariépy, présidente



laPersonnelle

**Obtenez des tarifs de groupe
avantageux en assurance auto,
habitation et entreprise**



En savoir plus

Saviez-vous qu'il existe plusieurs façons qui pourraient vous faire économiser sur votre prime d'assurance ? Vous pourriez :

- Regrouper vos assurances auto et habitation au même endroit.
- Opter pour un assureur de groupe, comme La Personnelle avec qui nous faisons équipe !
- Obtenir une récompense pour votre conduite automobile exemplaire.

Dans cet article, vous trouverez encore plus d'idées pour réduire votre prime.

👉 [Comment économiser sur ma prime d'assurance | La Personnelle](#)



LE CAMP DE LA RELÈVE SYNDICALE CSQ 2025 9 AU 11 AVRIL 2025

Le camp de la relève est une excellente façon d'amorcer son engagement syndical. C'est une expérience remplie d'information et de mobilisation.

Lors de la première journée du camp de la relève, nous avons débuté par l'historique de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et les raisons de son existence, bref, pourquoi la CSQ est là pour nous. Les membres participants au camp de la relève ont vite compris que nous étions plusieurs dans le même bateau et que c'est en se soutenant que nous allons avancer ensemble. Nous avons aussi appris beaucoup sur notre passé syndical, sur tous les gains que nous avons obtenus grâce aux batailles menées par les syndicats. Nous avons parlé du rôle des personnes déléguées et de celui du comité exécutif.

Nous avons eu plusieurs temps d'échanges avec des gens de différents milieux qui vivent des situations semblables.

Tout au long du camp, nous avons, au choix des participants, divers ateliers de formation au programme. Pour ma part, j'avais privilégié une activité pour

apprendre les rudiments d'animation d'un groupe. Cet atelier fut fort intéressant et j'y ai appris plusieurs techniques.

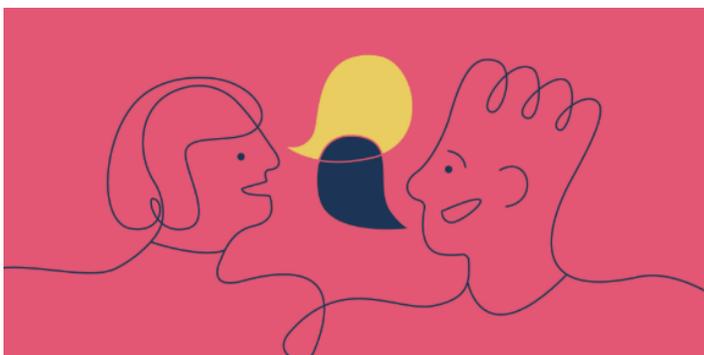
La dernière journée, nous avons eu une conférence avec des responsables de la centrale sous forme de panel. Ils ont surtout expliqué comment la CSQ pourra nous aider lors des futures batailles à mener. Ils ont d'ailleurs parlé de la marche pour les droits des femmes en octobre 2025. Une grande participation est attendue !

Nous avons aussi manifesté contre le projet de loi 89, afin de dénoncer ce projet du ministre du Travail, Jean Boulet, en marchant vers la Chambre de commerce de Baie-Saint-Paul !

Ce que j'ai préféré de ce camp est d'avoir rencontré des gens merveilleux avec qui j'ai hâte de retravailler et de recroiser au travers des différentes activités syndicales. Ces rencontres et ces échanges ont forgé des amitiés et m'ont permis de créer un réseau de contacts que je saurai utiliser.

Merci pour cette expérience.

Sabrina Desjardins, membre du comité des jeunes



UN PROGRAMME STIMULANT!

Résultats de la 4^e consultation en lien avec la violence

Nous remercions les 149 enseignantes et enseignants qui ont répondu au dernier sondage dans le cadre de notre offensive professionnelle. Je vous présente les grandes lignes qui en ressortent :



- 50,3 % des enseignantes et enseignants du SERV ont vécu au moins un acte de violence depuis le début de l'année scolaire;
- 25,3 % sont victimes d'actes de violence toutes les semaines;
- 26,7 % sont victimes d'actes de violence tous les mois;
- 81,3 % des victimes ont subi de la violence verbale;
- 52 % des victimes ont subi de la violence physique;
- 72 % des victimes nomment que la violence provient des élèves,
- 24 % des victimes nomment que la violence provient d'un parent;
- 46,7 % des victimes déclarent parfois ou jamais ces actes de violence;
- 34,7 % des victimes nomment que leur supérieur immédiat s'est assuré parfois ou jamais si elles étaient en état de poursuivre leur travail suite à l'acte de violence;
- 43,3 % des enseignantes et des enseignants qui ont signalé un incident nomment que leur supérieur immédiat s'est assuré parfois ou jamais s'ils étaient en état de poursuivre leur travail suite à l'acte de violence dont ils ont été témoin;
- 45,3 % des victimes nomment que des mesures ont été parfois ou jamais prises afin que leur environnement redevienne sécuritaire;
- 53 % des enseignantes et des enseignants qui ont signalé un incident dont elles ou ils ont été témoins nomment que des mesures ont été parfois ou jamais prises afin que leur environnement redevienne sécuritaire.

En conclusion, il y a encore beaucoup de travail et de sensibilisation à faire, car un acte de violence est un acte de trop. Chaque situation doit être prise au sérieux et le centre doit s'assurer que nous sommes aptes à retourner au travail et cela que nous soyons témoin ou victime d'acte de violence.

Isabelle Gariépy, présidente



Connaissez-vous la Caisse Desjardins de l'Éducation?

C'est une institution financière uniquement **dédiée aux finances du personnel de l'éducation**. Nos conseillers comprennent bien **les réalités de votre milieu** (précarité, régimes de retraite, etc.) et vous accompagnent **tout au long de votre carrière**, à chaque évènement important de votre vie et ils sont là pour vous guider dans la **réalisation de vos projets**.

Assurance voyage et annulation de voyage Contrat Alter ego (J9999)

La belle saison arrive à grands pas, et nombreuses sont les personnes qui préparent déjà leurs valises.

En ce sens, il est à noter que le **regroupement complémentaire facultatif 1** du régime Alter ego (J9999) **doit être détenu pour bénéficier de la couverture d'assurance voyage avec assistance et d'annulation de voyage.**

Les membres qui souhaiteraient ajouter cette protection doivent demander le formulaire « Demande d'adhésion ou de changement » en écrivant à l'adresse courriel ci-dessous (selon leur secteur). Vous devez remplir ce formulaire et le transmettre au Centre de services scolaire des Trois-Lacs, et ce, minimalement plus d'une période de paie avant votre départ, à défaut de quoi le changement demandé pourrait ne pas être encore en vigueur.

Deux-Montagnes

remuneration-secteur-deux-montagnes@csstl.gouv.qc.ca

Saint-François et Saint-Louis

remuneration-Secteur-St-Louis-St-Francois@csstl.gouv.qc.ca



Cette couverture permet le remboursement des frais médicaux d'urgence encourus à l'extérieur de la province de résidence de la personne assurée. Selon les clauses du contrat, cette couverture demeure offerte, même si un avis du gouvernement du Canada mentionne d'éviter tout voyage non essentiel est émis pour la destination choisie, à condition que la personne assurée présente un état de santé bon et stable avant le départ.

Beneva propose un outil d'information permettant de comprendre les subtilités des protections d'assurance voyage en fonction des différents scénarios qui peuvent se présenter dans le cadre d'un voyage. Nous vous invitons à consulter cet outil en [clicquant ici](#).

Amélie Lapointe, vice-présidente

Qu'est-ce qu'une allocation de retraite ? Quand ? Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce qu'une allocation de retraite ?

Une allocation de retraite est un montant qui est payable par un employeur au départ d'un employé.

Qu'est-ce qui est considéré comme une allocation de retraite pour les enseignantes et les enseignants ?

Les banques de journées de maladie accumulées dans :

- la réserve de maladies monnayables 1997-1998, 1998-1999;
- la banque maladies monnayables de 2000-2001 à 2015-2016;
- le solde maladie de l'année en cours.

Quand et pourquoi demander une allocation de retraite ?

Ces journées sont payables uniquement lors du départ à la retraite. Plutôt que de se les faire payer comme du salaire sur lequel les déductions usuelles s'appliquent, vous pourriez demander au centre que la somme de vos journées de maladies monnayables vous soit versée sous forme d'allocation de retraite et ainsi, vous ne paierez pas de déductions à la source comme le RRQ, le RQAP et l'assurance-emploi et vous paierez moins d'impôts !

Exemple de calcul d'allocation de retraite :

Patrick, 57 ans, prendra sa retraite en juin 2025. Il travaille comme enseignant au centre de services scolaire depuis janvier 1992. Son allocation de retraite sera de 12 000 \$ (toutes ses journées de maladie accumulées). Son espace REER¹ disponible² est de 2 700 \$.

- Allocation de retraite = **12 000 \$** (journées maladie accumulées);
- Montant (toutes les années travaillées avant 1997 permettent un 2000 \$ annuellement d'espace fiscal supplémentaire pour un transfert direct dans son REER³) 2 000 \$ X 4 années [1992 à 1996] = **8 000 \$**;
- Montant transférable dans son REER en fonction de son espace fiscal = **2 700 \$**, tel qu'inscrit sur son avis de cotisation;
- Le montant qui sera déposé dans son REER sera la somme de son espace REER

$$b) + c) = x$$

$$b) 8000 \$ + c) 2700 \$ = \mathbf{10\ 700 \$}$$
;
- Le montant imposable qui lui serait versé à sa dernière paie avant sa retraite par le centre de services scolaire sera la différence entre son allocation de retraite et son espace REER

$$a) - b) - c) = x$$

$$a) 12\ 000 \$ - b) 8\ 000 \$ - c) 2\ 700 \$ = \mathbf{1\ 300 \$}$$
 salaire imposable

Comment demander une allocation de retraite ?

1. Présentez une demande à l'adresse courriel reshum@csstl.gouv.qc.ca pour recevoir le montant des journées de maladie monnayables en allocation de retraite;
2. Fournissez votre dernier avis de cotisation (ARC);
3. Spécifiez dans quel compte REER le dépôt direct doit être effectué.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi,

Véronique Lefebvre
Vice-présidente à la trésorerie



Photo crédit <https://portail-assurance.ca/>

1 Régime enregistré d'épargne-retraite

2 Montant inscrit sur votre avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

3 Code 66 sur le T4

Des rabais pour bien préparer vos vacances!

Voici une liste de quelques hôtels avec lesquels la CSQ a des ententes et pour lesquels tous les membres du SERV peuvent profiter de rabais :

À Québec :

Best Western Centre-ville
Hôtel Pur
Hôtel Château Laurier
Hôtel Château Bellevue
Hôtel Alt Québec
Hôtel Le Dauphin Québec
Hôtel Travelodge Québec
Les Lofts Vieux-Québec
Hôtels JARO
Hôtel Royal William

À Montréal :

Hôtel Le Château de l'Argoat
Fairfield Inn par Marriott Montréal Centre-Ville
Hôtel Hyatt Place Montréal Centre-Ville
Hôtel Universel Montréal
Sandman Hôtel
Le Nouvel Hôtel & Spa
Hôtel Gouverneur Montréal – Île Charron
Hôtel Monville
Quality Inn & Suites Montréal-Est
Best Western Plus Montréal-Est

Autres villes :

Hôtel Gouverneur Trois-Rivières
Hôtel Gouverneur Sept-Îles
OTL Gouverneur Saguenay
OTL Gouverneur Sherbrooke
Résidence Inn Laval
Hôtel Le Dauphin Drummondville
Hôtels Germain
Hôtels Comfort Inn



Une foule d'autres rabais vous sont offerts en partenariat avec la CSQ!

Veuillez consulter le site Web du SERV en suivant ce lien :

<https://servaudreuil.net/rabais-pour-les-membres-du-serv/>

Le comité exécutif vous souhaite de belles vacances!

*Le bureau syndical sera fermé du
1^{er} juillet au 22 août 2025.*

